

26e SESSION
Strasbourg, 25-27 mars 2014

CG(26)8FINAL
26 mars 2014

Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

Commission des questions d'actualité
Rapporteurs¹ : Inger LINGE (R, PPE/CCE)
John WARMISHAM (L, SOC)

Résolution 366 (2014)	2
Recommandation 354 (2014)	5
Exposé des motifs	7

Résumé

La détresse des Roms, qui sont victimes de graves discriminations et subissent de nombreux désavantages, a été mise sur le devant de la scène en 2010, quand le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a convoqué une réunion de haut niveau pour examiner et débattre de la situation des Roms en Europe. Les Jeunes Roms sont confrontés aux mêmes discriminations et désavantages que leurs aînés, mais ils doivent aussi parfois gérer le poids de traditions profondément ancrées. De plus, ils doivent supporter les mêmes problèmes que les jeunes d'aujourd'hui : chômage, exclusion économique et sociale, passage difficile à l'âge adulte et incertitudes quant à l'avenir. Cependant, du fait qu'ils sont Roms, les problèmes sont exacerbés.

Le rapport propose que les pouvoirs locaux et régionaux, quand ils mettent en place des politiques, mènent des actions destinées à assurer aux jeunes Roms un plein accès à leurs droits sociaux, comme l'éducation et l'emploi, et à combattre le haut niveau de discrimination et d'antitsiganisme dont ils sont victimes. L'attention doit aussi être portée sur les jeunes femmes et filles Roms et sur les autres groupes vulnérables comme les jeunes en situation de handicap, les personnes LGBT, les migrants et les jeunes sans papiers, qui subissent de multiples formes de discrimination. Le rapport défend plusieurs propositions qui donnent aux jeunes Roms les moyens d'agir grâce à une meilleure participation dans la société et renforcent le mouvement de la jeunesse Rom.

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

RÉSOLUTION 366 (2014)²

1. Depuis plusieurs siècles, les Roms sont victimes de répression en Europe, sous de nombreuses formes. La discrimination à leur encontre se poursuit de nos jours et s'est même intensifiée ces dernières années.

2. De nombreux efforts ont été déployés au niveau européen dans le but de garantir le respect des droits de l'homme des Roms et de favoriser leur inclusion sociale. Dans la Déclaration de Strasbourg, adoptée en 2010, le Conseil de l'Europe a réitéré son engagement à aborder les questions relatives aux droits de l'homme concernant les Roms. La Déclaration a reconnu que la responsabilité première de promouvoir leur inclusion incombait aux États membres aux niveaux national, régional et en particulier local.

3. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a répondu à cette Déclaration en adoptant la Résolution 333(2011) et la Recommandation 315(2011) sur « La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux », et lancé, en mars 2013, l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'Inclusion des Roms.

4. Il y a lieu de se demander cependant si ces instruments, mais aussi le cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et le Plan d'action de l'OSCE visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis, suffisent à couvrir les besoins des jeunes Roms et à répondre aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

5. Le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé un Plan d'action pour la jeunesse rom, fondé sur les propositions faites par soixante animateurs de jeunesse roms à l'occasion d'une conférence de la jeunesse rom tenue en 2011, en vue d'aborder les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes Roms et de formuler des propositions d'action pour surmonter ces difficultés et pour donner aux jeunes Roms les moyens d'agir. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a décidé d'étudier quelles stratégies et politiques pourraient être mises en œuvre par les pouvoirs locaux et régionaux à cette même fin.

6. Les jeunes Roms sont en proie à des difficultés similaires à celles que rencontre le reste de la communauté rom, comme la discrimination, l'antitsiganisme et un accès insuffisant aux droits sociaux, outre le poids d'un héritage culturel et de traditions roms profondément ancrés. Qui plus est, ils doivent faire face aux mêmes problèmes que tous les jeunes d'aujourd'hui : chômage, exclusion sociale et économique, passage difficile à l'âge adulte et incertitudes quant à l'avenir.

7. Un faible niveau d'études alimente le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est difficile de trouver un emploi sans qualifications ni compétences. Pour les jeunes, l'accès à un emploi rémunérateur est considéré comme une étape déterminante du développement personnel et de la formation de l'identité. C'est un élément essentiel pour garantir les moyens de subsistance d'un individu, pour qu'il participe à la société et s'y positionne. Le fait d'occuper un emploi rémunéré est important pour sortir du cycle de la pauvreté, car cela facilite l'accès à d'autres droits sociaux tels que le logement et les soins de santé. Sans emploi, les jeunes Roms courent le risque d'être exclus en permanence de la société ordinaire et de rejoindre les rangs des plus défavorisés.

8. Les jeunes d'aujourd'hui doivent faire face à des défis induits par la crise économique et financière, notamment un accès difficile à l'autonomie et un taux élevé de chômage. La situation des jeunes Roms est aggravée par la stigmatisation et la discrimination dont ils font l'objet. La situation est plus grave encore pour les jeunes femmes et les filles roms, de même que pour des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes LGBT, les migrants et les jeunes en situation irrégulière.

² Discussion et adoption par le Congrès le 26 mars 2014, 2^{ème} séance (voir document CG(26)8 exposé des motifs), rapporteurs : John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC) et Inger LINGE, Suède (R, PPE/CCE).

9. Du fait de connaissances parfois incomplètes sur leurs origines et leur culture, mais aussi parce qu'il peut arriver que de jeunes militants roms considèrent que certains aspects des traditions de leur communauté vont à l'encontre du respect des droits de l'homme, les jeunes Roms ne sont plus sûrs de leur propre identité.

10. Pour permettre aux associations et aux militants roms de participer pleinement aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques, il importe de renforcer leurs capacités, de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour mener à bien des activités de défense de leurs intérêts et pour formuler des messages sur les politiques à mener.

11. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent aller au-delà des expressions de bonne volonté et prendre l'initiative de la mise en œuvre d'actions et de politiques qui favorisent la création d'un environnement dans lequel les jeunes Roms pourront grandir sans discrimination, en ayant foi en leurs perspectives d'avenir et en sachant apprécier à leur juste valeur leurs origines et appartenances culturelles plurielles en tant que jeunes, Roms, citoyens de leur pays et Européens actifs³.

12. Les pouvoirs locaux et régionaux peuvent s'inspirer du Plan d'action pour la jeunesse rom du Conseil de l'Europe et des lignes directrices de la Stratégie pour la jeunesse de l'Union européenne afin de trouver de nouveaux moyens de faire participer la jeunesse rom. Ces actions spécifiques pourront donner les moyens d'agir aux jeunes Roms et faciliter leur intégration dans la société.

13. Au vu de ce qui précède, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux à :

a. mettre en œuvre les recommandations de ses Résolutions 333(2011) sur « La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux », 346(2012) sur « Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes » et 319(2010) sur « L'intégration des jeunes des quartiers défavorisés » dans la mesure où elles ont trait aux jeunes Roms ;

b. s'engager publiquement à travailler avec les jeunes Roms et leurs organisations à l'amélioration de leur accès aux droits sociaux ; à combattre la discrimination et l'antitsiganisme ; et à encourager leur participation aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques ;

c. s'adhérer à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'Inclusion des Roms ;

d. s'assurer que les politiques de jeunesse sont explicites mais non exclusives et se concentrent sur les jeunes Roms comme groupe cible sans toutefois exclure d'autres jeunes confrontés à des difficultés similaires ;

e. s'agissant de l'éducation, investir dans des programmes visant à encourager la fréquentation scolaire et à limiter les décrochages scolaires ; lutter contre les pratiques non inclusives à l'école ; appliquer la tolérance zéro face aux brimades et à la discrimination à l'école et mettre en place des mécanismes de plaintes ; obtenir la participation des parents roms pour mieux faire connaître les aspects culturels aux enseignants, au personnel pédagogique et aux parents non roms ; nouer le dialogue avec les parents roms pour les aider à comprendre leurs droits, leurs prérogatives et leurs devoirs concernant l'éducation de leurs enfants ; mettre sur pied des activités extrascolaires pour améliorer le niveau d'études des élèves ; organiser des séances d'information à destination des élèves avec leurs pairs ayant réussi dans le système éducatif, pour les encourager à s'investir dans leur éducation ; promouvoir la reconnaissance des compétences et des aptitudes acquises par l'éducation non formelle ; recruter des membres de la communauté rom pour assurer la liaison entre les écoles, le service de l'éducation et les familles roms ; sensibiliser aux bonnes pratiques afin que les écoles puissent tirer des enseignements de leurs expériences mutuelles ; recruter des enseignants et des assistants pédagogiques roms ;

f. s'agissant de l'emploi, recruter des médiateurs roms pour proposer des conseils sur l'orientation professionnelle ; dispenser une formation visant l'obtention d'aptitudes professionnelles et de compétences de base ; proposer des stages dans les institutions municipales, qui prépareront à la transition du système éducatif vers le marché du travail ;

3 Plan d'action pour la jeunesse rom.

g. lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme en proposant des aides financières ou en nature pour les projets qui aident les jeunes Roms à mieux comprendre les notions clés que sont les droits de l'homme, la discrimination et l'antitsiganisme, ou en informant sur ces notions dans les établissements scolaires ou d'autres institutions ; en organisant des événements qui permettent de rapprocher les jeunes Roms et les jeunes non Roms en vue de faciliter le dialogue et l'apprentissage interculturels et, ainsi, de faire disparaître les préjugés et les stéréotypes et d'instaurer un climat de confiance ;

h. contribuer à valoriser l'identité des jeunes Roms en inscrivant l'étude de la culture et de l'histoire roms dans les programmes scolaires ou en organisant des activités d'information sur ces sujets ;

i. donner les moyens d'agir aux jeunes Roms en leur permettant de prendre une part active dans des structures décisionnelles mixtes, par l'offre ou le financement de programmes de formation sur la participation des jeunes, l'éducation aux droits de l'homme et la citoyenneté démocratique ou par l'ajout de ces sujets d'étude dans les programmes scolaires ; en prêtant un concours financier ou en nature aux projets des associations de jeunes Roms ; en s'assurant que les conseils locaux des jeunes sont pleinement représentatifs de la jeunesse locale ;

j. contribuer financièrement ou en nature à des initiatives visant à renforcer les compétences des animateurs de jeunesse roms et les capacités des associations roms, et à créer, d'une manière générale, les conditions nécessaires pour faciliter les initiatives prises par les jeunes Roms eux-mêmes en vue de renforcer le mouvement de la jeunesse rom ; recruter des travailleurs de jeunesse, en particulier d'origine rom, pour intervenir auprès des communautés roms ;

k. faire mieux connaître le Mouvement du Conseil de l'Europe contre le discours de haine.

14. Le Congrès se félicite du lancement de ROMACT, projet conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, en octobre 2013. Il encourage l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms à s'assurer que ses participants intègrent une dimension jeunesse dans leurs politiques visant à favoriser l'inclusion des Roms.

Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

RECOMMANDATION 354 (2014)⁴

1. Depuis plusieurs siècles, les Roms sont victimes de répression en Europe, sous de nombreuses formes. La discrimination à leur encontre se poursuit de nos jours et s'est même intensifiée ces dernières années.

2. De nombreux efforts ont été déployés au niveau européen dans le but de garantir le respect des droits de l'homme des Roms et de favoriser leur inclusion sociale. Il y a lieu de se demander cependant si les instruments en vigueur suffisent à couvrir les besoins et à répondre aux difficultés que rencontrent les jeunes Roms au quotidien.

3. Le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe a établi un Plan d'action pour la jeunesse rom, fondé sur les propositions faites par soixante animateurs de jeunesse roms à l'occasion d'une conférence de la jeunesse rom, en vue d'aborder les difficultés rencontrées par les jeunes Roms et de formuler des propositions d'action pour surmonter ces difficultés et pour leur donner les moyens d'agir.

4. L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms peut contribuer à promouvoir l'autonomisation des jeunes Roms aux niveaux local et régional.

5. Les jeunes Roms sont en proie à des difficultés similaires à celles que rencontre le reste de la communauté rom, comme la discrimination, l'antitsiganisme et un accès insuffisant aux droits sociaux, outre qu'ils doivent supporter le poids d'un héritage culturel et de traditions roms profondément ancrés. Qui plus est, ils font face aux mêmes problèmes que tous les jeunes d'aujourd'hui : chômage, exclusion sociale et économique, passage difficile à l'âge adulte et incertitudes quant à l'avenir.

6. Malgré cela, les jeunes Roms ne sont pas perçus comme des groupes cibles prioritaires dans les programmes conçus dans le Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et du Plan d'action national de la Décennie de l'inclusion des Roms. En règle générale, les politiques établies au niveau national ne tiennent pas compte des besoins ni des difficultés des jeunes Roms.

7. Au vu de ce qui précède, le Congrès recommande que le Comité des Ministres encourage les États membres à :

- a. soutenir les politiques locales et régionales en faveur des jeunes Roms ;
- b. inclure la dimension de la jeunesse rom dans leurs politiques de jeunesse et élaborer des stratégies axées sur les jeunes Roms, tenant compte de la réalité de leur quotidien ;
- c. encourager la recherche sur la situation des jeunes Roms pour permettre l'élaboration de politiques reposant sur des éléments de faits ;
- d. mettre en place des conseils consultatifs nationaux en charge des questions relatives à la jeunesse rom, dirigés selon un principe de cogestion, pour conseiller sur les politiques nationales.

8. Le Congrès recommande également que le Comité des Ministres prolonge le Plan d'action pour la jeunesse rom au-delà de 2015, pour permettre la réalisation de ses objectifs de plus long terme.

9. Par ailleurs, le Congrès se félicite de ce que le projet ROMACT, le programme conjoint ROMED du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne et le projet MERI de l'Open Society Foundations (prix « Mayors Making the Most of EU Funds for Roma Inclusion ») coordonneront leurs activités dans le cadre de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'Inclusion des Roms afin d'éviter les doublons dans les efforts que déploient les municipalités pour promouvoir l'inclusion des Roms. Le

⁴ Discussion et adoption par le Congrès le 26 mars 2014, 2^{ème} séance (voir document [CG\(26\)8](#) exposé des motifs), rapporteurs : John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC) et Inger LINGE, Suède (R, PPE/CCE).

Congrès encourage les trois initiatives à coopérer à l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse rom.

Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

EXPOSÉ DES MOTIFS⁵

1. Introduction

1. Les Roms⁶ sont depuis plusieurs siècles victimes de répression en Europe, à la suite de leur migration depuis le sous-continent indien. Les formes de répression ont évolué au fil du temps, allant de la réduction en esclavage, l'assimilation forcée et l'expulsion jusqu'à l'internement et le massacre⁷. L'actualité de ces dernières années a mis en lumière la discrimination et les inégalités permanentes dont sont victimes les quelque 10 à 12 millions de Roms d'Europe. Dans la Déclaration de Strasbourg, adoptée en 2010, le Conseil de l'Europe a réitéré son engagement à aborder les questions de droits de l'homme relatives aux Roms et a reconnu que la responsabilité première de promouvoir leur intégration incombait aux Etats membres aux niveaux national, régional et en particulier local.

2. En réponse à cette Déclaration, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution 333 (2011) et la Recommandation 315 (2011) sur « La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux ». Il a également organisé un Sommet des Maires, au cours duquel les participants se sont engagés à créer une Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms. L'Alliance, à laquelle prennent part cent-vingt municipalités et régions, a été établie en mars 2013.

3. Les actions du Congrès, parallèlement à la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, au cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et au Plan d'action de l'OSCE visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis, constituent sans nul doute une avancée significative vers la garantie du respect des droits de l'homme et l'intégration sociale des populations roms en Europe. En 2011, le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe émettait cependant des réserves quant à la capacité de ces instruments à couvrir les besoins et à répondre aux difficultés rencontrées au quotidien par les jeunes Roms, étant donné qu'ils n'y étaient pas considérés comme des groupes cibles prioritaires.

4. À ce titre, le Service Jeunesse a convié soixante animateurs de jeunesse roms à prendre part à une Conférence de la jeunesse rom en vue d'aborder les difficultés rencontrées par les jeunes Roms et de formuler des propositions d'action. Les conclusions de la Conférence se sont concrétisées par un Plan d'action pour la jeunesse rom. Ce Plan d'action vise à encourager la création d'un environnement dans lequel les jeunes Roms pourront grandir sans discrimination, en ayant foi en leurs perspectives d'avenir et en sachant apprécier à leur juste valeur leurs origines et appartenances culturelles plurielles en tant que jeunes, Roms, citoyens de leur pays et Européens actifs⁸.

5. Pour sa part, la commission des questions d'actualité du Congrès a chargé ses corapporteurs sur la jeunesse rom d'étudier quelles stratégies et politiques pourraient être mises en œuvre par les pouvoirs locaux et régionaux à cette même fin.

6. Répondant à l'attachement affirmé du Congrès pour la participation des jeunes, la collecte du matériel constitutif de notre rapport a été réalisée en diverses occasions, notamment : lors des réunions de consultation qui se sont tenues avec des représentants du mouvement des jeunes Roms en juin 2012 et avec des membres du Congrès, des représentants d'organisations de jeunes Roms et d'autres acteurs travaillant avec les jeunes Roms, en novembre 2012 ; lors d'un séminaire sur la situation des jeunes Roms organisé par le mouvement des jeunes Roms en mai 2013 ; et lors d'une audition des

⁵ Cet exposé des motifs se fonde sur le document établi par Beata BISLIM, consultante du Conseil de l'Europe au Forum des jeunes Roms d'Europe, disponible sur demande auprès du Secrétariat.

⁶ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

⁷ *Human rights of Roma and Travellers in Europe*, Commission des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, février 2012.

⁸ Plan d'action pour la jeunesse rom.

représentants du mouvement des jeunes Roms à l'occasion d'une réunion de la commission des questions d'actualité en juin 2013.

7. Ces réunions de consultation ont été organisées pour étudier la situation des jeunes Roms en particulier, pour déterminer la nature des actions et des politiques qu'ils attendent de la part des pouvoirs locaux et régionaux mais aussi pour évaluer dans quelle mesure les pouvoirs locaux et régionaux sont prêts à s'investir. La crise économique et financière actuelle a donné lieu à une montée de l'extrémisme et du populisme, faisant naître chez certains hommes politiques une réticence à soutenir des actions en faveur d'une meilleure intégration des Roms.

8. Ce rapport s'inspire en outre des conclusions de la Conférence de la jeunesse rom ainsi que d'autres sources : plusieurs recommandations formulées par le Forum des jeunes Roms européens (FERYP) durant une session d'étude organisée en 2009 ; un document d'orientation politique pour la Commission européenne, les États membres de l'UE et les pays participants à la Décennie de l'intégration des Roms, écrit par Orhan Usein et Stanislav Daniel ; et des recommandations exprimées lors de la Conférence internationale sur l'action en faveur des jeunes Roms et sur leur participation, qui a eu lieu le 18 juin 2013, organisée dans le cadre de la Décennie pour l'inclusion des Roms 2005-15. Bien que formulées à l'adresse de gouvernements nationaux, certaines de ces dernières sont dignes d'intérêt pour notre rapport.

9. Ce document doit être lu en parallèle avec le rapport du Congrès CG(21)8 sur « La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux » et les rapports CG(23)9 sur le thème « Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes » et CG(19)15 sur « L'intégration des jeunes des quartiers défavorisés ». Nombre des recommandations d'action contenues dans les Résolutions 333(2011) et 346(2012) ainsi que dans les Recommandations 315(2011) et 327(2012) et 319(2010) concernent également les jeunes Roms et ne seront pas évoquées à nouveau dans le présent document.

10. Enfin, nous souhaiterions attirer l'attention de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms sur les recommandations que nous adressons aux collectivités locales et régionales. Nous invitons l'Alliance à les prendre en considération dans ses futurs travaux.

2. Action visant à renforcer l'autonomie des jeunes Roms et leur inclusion

11. Les études portant sur les jeunes Roms en tant que groupe spécifique étant rares, il est difficile d'avancer des chiffres exacts et des données précises les concernant. On estime cependant à près de 4 millions le nombre de jeunes Roms vivant dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. La population rom est plus jeune que la moyenne de la population européenne : 26,7 % appartiennent à la classe d'âge des 15-29 ans, contre 19,3 % pour l'UE⁹. L'âge moyen des Roms est de 25 ans, contre 40 ans dans l'UE¹⁰. Les jeunes Roms sont privés d'accès à leurs droits humains et sociaux et sont par conséquent marginalisés socialement et économiquement, ce qui les place dans l'incapacité de prendre pleinement part à la société. Ils doivent en outre faire face à la discrimination et à l'antitsiganisme.

12. Pour obtenir une égalité totale et effective, les jeunes Roms doivent susciter un débat public et exhorter les pouvoirs et les institutions responsables à renforcer et à appliquer avec fermeté des politiques et une législation visant à lutter contre les discriminations et à œuvrer en faveur de l'intégration sociale¹¹. Les jeunes Roms qui ont participé aux différentes consultations mentionnées précédemment, ainsi que les participants à la Conférence de la jeunesse rom, ont amené ce débat public. C'est pourquoi notre rapport utilise comme point de départ les recommandations formulées en ces occasions et dans ces textes. Il propose aux pouvoirs locaux et régionaux des outils pour répondre à ces requêtes afin d'encourager l'accès des jeunes Roms aux droits sociaux que sont l'éducation et l'emploi, mais aussi des instruments pour lutter contre la discrimination. Il soumet également des propositions pour donner aux jeunes Roms les moyens d'agir et pour assurer leur implication dans la prise de décision et l'élaboration des politiques aux niveaux local et régional. Le rôle et les responsabilités des acteurs de la jeunesse rom dans la réalisation de ces objectifs y sont également étudiés.

9 Fundacion Secretariado Gitano "Health and the Roma Community, analysis of the situation in Europe. *Bulgaria, Czech Republic, Greece, Portugal, Romania, Slovakia, Spain*", Madrid, 2009, p.20.

10 http://ec.europa.eu/youth/news/20120419_en.htm.

11 *The right to be young*, rapport de la Conférence de la jeunesse Rom, établi par le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe, mars 2013.

A. Améliorer l'accès aux droits sociaux

13. Les participants à la Conférence 2011 de la jeunesse rom ont appelé de leurs vœux à encourager des mesures pour une réelle égalité des chances pour la jeunesse rom dans tous les domaines, notamment l'éducation, l'emploi, la santé et le logement. Bien que les droits sociaux ne connaissent pas de hiérarchie, notre rapport examine en particulier l'accès à l'éducation et à l'emploi.

1. Education

14. Un faible niveau d'études contribue au cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est difficile de trouver un emploi sans qualifications ni compétences, en particulier dans le contexte actuel. Aussi l'éducation constitue-t-elle l'un des outils les plus importants pour l'intégration des Roms dans la société ordinaire.

Recommandations des jeunes Roms

15. Il y a lieu de mettre en place un suivi de l'accès des jeunes Roms à leurs droits sociaux et d'exécuter des programmes leur assurant un accès effectif. Il est nécessaire d'investir dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle des enfants et jeunes Roms, tout comme dans celui de l'apprentissage tout au long de la vie. Il importe de mettre un terme à la ségrégation scolaire, outre que des efforts doivent être consentis pour limiter les décrochages scolaires et veiller à ce que tous les enfants roms terminent leurs études secondaires.

La situation

16. Malgré les efforts déployés pour généraliser et améliorer l'éducation des enfants roms, jusqu'à 50 % d'entre eux ne terminent pas leurs études primaires, contre 3 % pour les autres enfants¹². Le taux d'inscriptions pour l'éducation des jeunes enfants est très bas parmi les Roms. Cette tendance se poursuit dans l'enseignement primaire et de nombreux enfants ne sont plus scolarisés dès la quatrième ; ainsi, de nombreux enfants roms ont des aptitudes très limitées pour la lecture, l'écriture et le calcul. Dans certains pays, les enfants roms sont systématiquement envoyés dans des « écoles spéciales » destinées aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage. Dans d'autres, ils sont victimes de ségrégation, étant soit placés dans des écoles ghettos où la majorité des enfants sont roms, soit isolés dans des classes réservées aux Roms. Il est nécessaire d'élaborer des politiques visant à améliorer l'accès des enfants roms à l'éducation dès le plus jeune âge afin d'assurer un meilleur apprentissage et une transition réussie vers l'enseignement secondaire.

17. Les politiques en faveur de l'intégration des Roms doivent tenir compte des besoins et des difficultés des jeunes filles et des femmes roms. Les jeunes filles roms constituent notamment le groupe qui présente le plus faible niveau d'éducation et le plus fort taux d'analphabétisme¹³. Elles passent en moyenne cinq ans et demi sur les bancs de l'école, contre onze ans pour les autres jeunes filles¹⁴. Les garçons roms sont deux fois plus nombreux que les filles à accéder à l'enseignement secondaire tandis que dans la population générale, le pourcentage des filles dans le secondaire est légèrement supérieur à celui des garçons. Des études ont révélé que les disparités traditionnelles entre les hommes et les femmes existant dans les communautés roms étaient le principal frein à l'éducation des jeunes filles : celles-ci n'ont pas besoin d'éducation car elles sont appelées à se marier, à s'occuper de leurs frères et sœurs ainsi que du foyer.

18. Le pourcentage de jeunes Roms poursuivant des études secondaires et/ou intégrant l'enseignement supérieur est plus faible que celui de la population non rom ; à titre d'exemple, moins de 0,9 %¹⁵ sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Nombreuses en sont les causes, parmi lesquelles on trouve : la situation financière de la famille ; la discrimination, la violence et les brimades dans les établissements

12 « Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms : Textes de référence et système d'appui », Conseil de l'Europe, 2006.

13 « Chances and choices for Roma girls (Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Serbie et Monténégro) », étude de CARE international, 2011.

14 Plan d'action unique pour améliorer l'éducation des Roms en République de Serbie, ministère de l'Éducation et des Sports de la République de Serbie, 2004.

15 Education for Roma, 2006, A statistical baseline for Central, Eastern and South Eastern Europe, Open Society Institute.

scolaires, notamment les mauvais traitements à l'encontre des filles roms ; la nécessité pour les enfants et jeunes Roms de se lancer dans une certaine forme d'activité économique, dont la mendicité et la collecte des déchets. La position des parents par rapport à l'éducation n'y est pas étrangère : dans les familles où les valeurs intellectuelles sont perçues de manière positive et dans lesquelles les parents ont un niveau d'études plus élevé, les enfants seront plus enclins à fréquenter l'école.

19. Depuis quelques années, les jeunes Roms sont de plus en plus nombreux à intégrer les universités, en partie grâce à des organisations telles que les Open Society Institutes et le Fonds pour l'éducation des Roms. Celles-ci offrent des bourses d'étude pour lesquelles le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Si l'enseignement supérieur est perçu comme un facteur de progrès économique, il est aussi considéré comme un moyen de promouvoir les droits et les intérêts des Roms en tant que peuple, de s'investir dans la communauté. Certains jeunes Roms reconnaissent que pour accéder à l'université, ils ont dû non seulement faire leurs preuves mais également surmonter leurs propres doutes, nourrissant souvent un sentiment d'infériorité¹⁶.

20. Dans le contexte actuel, où le chômage des jeunes Européens affiche un taux de 23,4 %¹⁷, et dépasse les 50 % dans certains pays membres du Conseil de l'Europe, par exemple en Espagne et Bosnie-Herzégovine, voire les 60 % en Grèce, la main d'œuvre hautement qualifiée et éduquée fait l'objet d'une demande accrue. En raison des difficultés rencontrées pour accéder à l'éducation, les jeunes Roms sont des travailleurs peu éduqués et sans qualification lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail et sont donc grandement désavantagés.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

21. Parallèlement aux recommandations établies dans la Résolution 333(2011) du Congrès, paragraphe 10.d (éducation), et la Résolution 319(2010), paragraphes 9.e et h (éducation et orientation), les pouvoirs locaux et régionaux sont invités, par exemple, à : investir dans des programmes visant à encourager la fréquentation scolaire et à limiter les décrochages scolaires ; lutter contre les pratiques non inclusives à l'école ; faire participer les parents roms au sein de l'école pour mieux faire connaître les aspects culturels aux enseignants, au personnel pédagogique et aux parents non roms ; appliquer la tolérance zéro face aux brimades et à la discrimination à l'école et mettre en place des mécanismes de plaintes ; nouer le dialogue avec les parents roms pour les aider à comprendre leurs droits, leurs prérogatives et leurs devoirs concernant l'éducation de leurs enfants ; mettre sur pied des activités extrascolaires pour améliorer le niveau d'études des élèves ; organiser des séances d'information à destination des élèves avec leurs pairs ayant réussi dans le système éducatif pour les encourager à s'investir dans leur éducation ; promouvoir la reconnaissance des compétences et des aptitudes acquises par l'éducation non formelle ; recruter des membres de la communauté rom pour assurer la liaison entre les écoles, le service de l'éducation et les familles roms ; et sensibiliser aux bonnes pratiques afin que les écoles puissent tirer des enseignements de leurs expériences mutuelles ; et recruter des enseignants et assistants pédagogiques roms.

¹⁶ <http://www.csmonitor.com/2004/0413/p11s02-legn.html/%28page%29/2>, page 2.

¹⁷ Chiffre de juillet 2013, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics.

Un exemple concret

22. Le district londonien de Barnet a créé le poste d'agent de liaison avec les familles pour les Tsiganes, Roms et *Travellers* afin d'aider et de conseiller les membres de ces communautés dans leur vie quotidienne. L'agent de liaison qui a été recrutée est elle-même issue de la communauté des *Irish Travellers*. Les familles de ces trois communautés nouvellement arrivées dans le district se voient proposer une orientation et un accompagnement pour les aider à s'installer. Les enfants et les jeunes bénéficient d'un appui et de conseils pour réintégrer le système éducatif et de formation ; ainsi, l'agent de liaison avec la famille peut accompagner les parents et les enfants lors des réunions scolaires et trouver avec eux la meilleure option pour un retour dans le système éducatif, que ce soit à l'école, dans un établissement d'enseignement supérieur ou à domicile. Les enfants victimes de brimades à l'école, ainsi que leurs familles, reçoivent également un soutien. L'agent offre des services d'assistance et de représentation, par exemple, pour remplir les dossiers de demande d'aides ou pour résoudre les problèmes de logement. Elle encourage les partenariats et la constitution de réseau dans les écoles, les centres de santé et autres projets communautaires. Elle organise des programmes de formation communautaire et des projets pour les jeunes, visant à promouvoir l'éducation tout en les mettant à leur aise, par exemple grâce à des projets communautaires tels que des formations d'esthéticienne et de manucure couplés à des enseignements de base. L'agent de liaison avec la famille a également un rôle important à jouer dans la sensibilisation à la culture et aux coutumes des communautés tsiganes, roms et *travellers* du district.

23. Le district londonien de Barnet vise à aborder la question de l'image que le public a des Tsiganes et des gens du voyage. L'agent de liaison avec les familles et son équipe s'attachent à faire en sorte que les Tsiganes et les gens du voyage fassent partie intégrante de la communauté de Barnet et en promouvant la sensibilisation culturelle dans les établissements scolaires et les centres de santé, ils sensibilisent le public et luttent contre l'ignorance et les stéréotypes à l'encontre des Tsiganes et des gens du voyage dont la presse et les médias se font l'écho.

24. Tous les conseils de collectivités territoriales où vit une importante communauté rom pourraient créer des postes similaires.

Un exemple concret

25. Le campement de Jarovnice, en Slovaquie, est le plus grand campement rom en milieu rural d'Europe centrale ; 4 500 personnes y vivent dont 2 233 enfants et jeunes de 15 ans ou moins. Le niveau d'éducation y est faible, la pauvreté est largement répandue et le taux de chômage avoisine les 100 %. Le village ne compte que deux écoles primaires et une école spéciale, dont les capacités sont insuffisantes pour accueillir chaque année le nombre de nouveaux élèves de cours préparatoire. Les enfants vont à l'école par roulement, il n'existe pas d'infrastructures de loisirs ni de centre dédié aux jeunes ou à la communauté. Les enfants erraient dans le campement rom, isolés du reste du village, sans pouvoir bénéficier d'une éducation décente. Ce projet, mis en œuvre par une ONG, a fait appel à une équipe de volontaires (enseignants, conseillers, artistes) qui a travaillé avec les enfants après l'école afin de perfectionner leur éducation, valoriser leurs talents et éveiller leur motivation pour créer un environnement stimulant et préparer les élèves au collège.

26. Les pouvoirs locaux et régionaux peuvent soit mettre en œuvre ce type de projets eux-mêmes soit travailler de concert avec des ONG et des associations locales, notamment des associations roms, sur des projets similaires.

2. Emploi

Recommandations des jeunes Roms

27. Il est nécessaire d'élaborer des politiques et des programmes visant à faciliter l'accès à l'emploi et incluant une orientation professionnelle et des services de conseil, des stages de qualité, des programmes de formation professionnelle, ainsi qu'un soutien à l'entrepreneuriat et aux activités non salariées, notamment sous la forme de subventions et de crédits.

La situation

28. L'accès à un emploi rémunérateur est considéré comme une étape déterminante du développement personnel et de la formation de l'identité des jeunes. C'est un élément essentiel pour garantir les moyens de subsistance d'un individu, pour qu'il participe à la société et s'y positionne. Dans la société actuelle, l'entrée sur le marché du travail est l'une des étapes essentielles de l'accès des jeunes à l'autonomie et l'indépendance¹⁸. Le fait d'occuper un emploi rémunéré est important pour sortir du cycle de la pauvreté, car cela facilite l'accès des jeunes Roms à d'autres droits sociaux tels que le logement et les soins de santé. Sans possibilité de trouver un emploi, les jeunes Roms courent le risque d'être exclus en permanence de la société ordinaire et de rejoindre les rangs des plus défavorisés.

29. De surcroît, le chômage, l'insécurité professionnelle et un faible revenu peuvent avoir pour effets la démotivation, une faible estime de soi, la détresse psychologique, des problèmes de santé physique, une consommation d'alcool accrue, la délinquance, le renoncement à certaines aspirations et la résignation¹⁹.

30. L'accès difficile à une éducation de qualité, ainsi que le faible niveau d'études et le manque de qualifications qui en découlent, comptent parmi les causes principales du chômage élevé chez les jeunes Roms et de leurs difficultés à trouver des emplois qualifiés. Le marché de l'emploi pour les travailleurs non qualifiés est limité. En conséquence, de nombreux jeunes Roms finissent par travailler pour l'économie souterraine ou par dépendre du travail saisonnier.

31. La discrimination et les stéréotypes profondément ancrés chez les employeurs sont également à l'origine des difficultés à intégrer le marché du travail. Il est commun parmi les jeunes Roms de décrocher un emploi suite à un premier contact téléphonique avec un employeur potentiel et de constater finalement que le poste n'est plus vacant une fois qu'ils/elles se présentent en personne. Les préjugés et la discrimination peuvent aussi être le fait des collègues de travail.

32. Vivre dans des campements isolés, aux conditions de logements défavorables, et ne pas disposer d'une adresse permanente peut également entraver l'intégration au marché de l'emploi ; en effet, les camps se trouvent souvent en dehors de la ville et ne sont pas desservis par les transports publics, rendant difficiles les déplacements journaliers. La vie dans des camps isolés et la fréquentation d'établissements scolaires le plus souvent ségrégués n'offrent pas la possibilité aux jeunes Roms d'avoir des relations autres que celles qu'ils entretiennent avec leur famille et leur communauté, ce qui peut ajouter un nouvel obstacle au moment de sortir de leur cadre habituel pour chercher du travail.

33. La situation des jeunes femmes roms est plus grave encore car elles sont généralement plus marginalisées que les jeunes hommes roms par les communautés majoritaires. Elles sont pratiquement exclues de l'économie formelle, limitées par le manque de possibilités d'éducation, les mauvaises conditions de logement et des soins de santé insuffisants²⁰. Par ailleurs, les traditions attachées à leur condition de femme et à leur rôle domestique, comme le mariage précoce, les grossesses fréquentes, l'aide aux aînés, constituent un obstacle supplémentaire. Du fait du manque d'infrastructures d'accueil de la petite enfance à proximité des communautés marginalisées, même si ces jeunes femmes trouvent un emploi, elles doivent faire un choix entre travailler et s'occuper de leurs enfants.

18 CG(23)9FINAL: Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes.

19 Résolution du Congrès 346(2012), Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes.

20 Programme « Your sex and race matter » en faveur des femmes Roms, Réseau de femmes de l'Open Society Institute.

34. Les pouvoirs publics doivent cependant être conscients que si les Roms sont le groupe minoritaire le plus important et le plus pauvre d'Europe, ils n'en restent pas moins l'une des populations à la croissance la plus rapide. Or, dans une société vieillissante où l'espérance de vie augmente et où les taux de fertilité reculent, cela signifie que les jeunes Roms représenteront une part toujours plus importante de la main d'œuvre de demain. De plus en plus, la charge budgétaire sera supportée par les jeunes Roms, hommes et femmes, à mesure qu'ils intégreront le marché du travail²¹.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

35. Parallèlement aux recommandations formulées dans la Résolution 346(2012) du Congrès, paragraphes 9.d (offre en matière de formation et d'éducation, expérience professionnelle, formation à la création d'entreprise et politiques sur l'activité bénévole) et la Résolution 319(2010), paragraphes 9.f, g et h (expérience du monde du travail, formation et orientation professionnelles), des médiateurs roms pourront être engagés pour offrir une orientation et des conseils professionnels ; des spécialisations professionnelles pourront être proposées, qui mèneront non seulement à l'acquisition d'aptitudes professionnelles et de compétences de base mais aussi à l'intégration d'aptitudes non techniques telles que la confiance en soi et le désir d'obtenir un emploi, ainsi que des formations qualifiantes qui reconnaissent les compétences déjà acquises par les jeunes Roms ; des stages pourront être proposés dans les institutions municipales, qui prépareront à la transition du système éducatif vers le marché du travail.

Un exemple concret

36. Le projet « Newo Drom » est mis en œuvre par la ville de Göteborg, l'Association rom pour le développement culturel, SENSUS, un institut de formation suédois et l'association des entreprises de Göteborg.

37. Ce projet, lancé il y a deux ans, consiste à former des Roms de tous âges à l'entrepreneuriat, à les informer sur le sujet, mais aussi à leur donner le courage de trouver des solutions pour se sortir du chômage et intégrer le marché du travail, comme entrepreneurs ou employés. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de la formation, voilà ce que répondent les participants roms : « Nous, Roms, nous sommes toujours fiés, au fil des générations, à notre propre créativité pour survivre dans ce monde. Newo Drom nous donne la possibilité de trouver de nouveaux moyens d'enrichir nos connaissances sur la façon de traduire nos idées dans des entreprises viables ».

38. Les pouvoirs locaux et régionaux pourront mettre en place des formations similaires en coopération avec des partenaires tels que des établissements d'enseignement et de formation, des associations d'entreprises ou des chambres de commerce et des associations de jeunes Roms.

B. Lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination

39. Comme le relate le rapport du Congrès de 2012 sur le thème « Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes », il n'est pas facile d'être jeune et de grandir en Europe de nos jours. Les problèmes préexistants posés par la transition vers l'autonomie ont été exacerbés par la crise économique et financière actuelle, qui a eu de graves répercussions sur le taux d'emploi chez les jeunes en particulier. Les jeunes Roms sont en proie aux mêmes difficultés, que la stigmatisation de la société à leur égard, la discrimination et l'antitsiganisme ne font qu'aggraver. Comme l'ont souligné les participants à la Conférence de la jeunesse rom en 2011, la situation des jeunes femmes et filles roms est plus critique encore, tout comme l'est celle des groupes vulnérables que représentent les personnes handicapées, les personnes LGBT, les migrants et les jeunes en situation irrégulière.

21 « Roma integration in Central and Eastern Europe », Note d'orientation de la Banque mondiale sur la Bulgarie, la République tchèque, la Roumanie et la Serbie, présentée au Comité d'orientation internationale de la Décennie pour l'intégration des Roms.

Recommandations des jeunes Roms

40. Il est nécessaire d'agir pour lutter contre les discriminations importantes qui ont de lourdes conséquences sur l'estime de soi et la confiance en soi, notamment les différentes formes de discrimination des groupes particulièrement vulnérables que représentent les jeunes femmes, les jeunes LGBT, les personnes séropositives, les migrants et les jeunes en situation irrégulière. Les informations disponibles sont insuffisantes et l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté proposée est trop limitée. En règle générale, les médias renvoient une image négative des Roms, ce qui conforte les préjugés, les stéréotypes et les comportements racistes ; il est important que les médias, les manuels scolaires et autres supports éducatifs diffusent plus d'informations positives sur la culture rom et la vie des jeunes Roms. Il est impératif d'apporter un soutien politique affirmé en faveur des campagnes contre les différentes formes de racisme et de discrimination, à l'image du Mouvement du Conseil de l'Europe contre le discours de haine. Il est indispensable de témoigner d'une volonté politique plus affirmée pour intégrer la jeunesse rom aux politiques et aux programmes en faveur de la jeunesse en général. Les jeunes Roms aimeraient voir plus de programmes et d'activités leur permettant d'échanger avec des jeunes non Roms, ce qui constituerait notamment un vecteur d'apprentissage interculturel et de tolérance. Il est indispensable de mettre en place des mesures visant à encourager les actions concrètes en faveur de l'égalité des chances.

La situation

41. Les Roms sont de longue date victimes d'hostilité et de discriminations, qui ont favorisé leur repli sur eux-mêmes et l'exclusion des communautés roms, qui vivent isolées, en marge de la collectivité. Les jeunes Roms ne font pas exception. Or, les droits de l'homme sont des droits universels, valables pour tous les êtres humains, qui permettent aux individus de vivre dignement, dans le respect et sans discrimination.

42. L'antitsiganisme, en tant que forme spécifique de racisme contre les Roms, est profondément ancré dans l'histoire de l'Europe. Les enquêtes d'opinion révèlent que, de tous les groupes minoritaires, les Roms sont celui qui fait l'objet des attitudes négatives les plus vives et les plus répandues (sondages Eurobaromètre 2006-2008). Les mythes et stéréotypes relatifs aux Roms, nourris par l'ignorance, la peur et la ségrégation, restent très présents dans les esprits des populations non roms, et ne sont encore que faiblement remis en cause par l'éducation. La récente résurgence de l'extrémisme visant les Roms et d'autres groupes, favorisée par la récession économique, fomentée par les démagogues et nourrie par les médias, prouve que l'antitsiganisme reste une puissante force politique populiste²².

43. Les jeunes Roms peuvent aussi être victimes d'une discrimination à l'intérieur de leur communauté. « Les homosexuels ne sont pas des êtres humains. Ils n'ont pas les mêmes droits que les autres. » (Intervention d'un participant au séminaire sur les droits des Roms qui s'est tenu en 2003)²³. Cette citation prouve que les pratiques culturelles, ou les traditions, sont en contradiction avec les normes à caractère universel en matière de droits de l'homme revendiquées par de jeunes militants roms, se traduisant par un choc culturel renvoyant dos à dos les valeurs des droits de l'homme et les valeurs roms.

44. Considérée par beaucoup comme une maladie, une abomination honteuse, l'homosexualité est fermement rejetée dans de nombreuses communautés roms. Le patriarcat, les traditions culturelles et les croyances familiales conduisent au rejet total des orientations sexuelles divergentes parmi les Roms. Les personnes LGBT sont fréquemment mises au ban de la communauté rom ; par le passé, elles étaient d'ailleurs condamnées à la peine de mort, qui a ensuite été remplacée par une déclaration d'impureté suivie d'exclusion²⁴. Souvent victimes du cycle du contrôle et de la violence au sein de leur famille, les jeunes sont poussés à couper les liens avec leur communauté ou à se marier²⁵. Le sentiment du devoir envers la famille est très marqué dans les communautés roms et les membres ayant révélé leur homosexualité s'exposent fortement à la marginalisation et au rejet de la part du groupe. Nombreux sont les actes de violence et les mauvais traitements, recensés ou non, engendrant la tristesse, la dépression et même le suicide. Ce vide culturel dans lequel l'orientation sexuelle d'un individu est en contradiction avec ses racines ou son sentiment d'appartenance est également le fait de profondes croyances religieuses et d'un respect strict du culte.

22 CG(21)8, 9 septembre 2011, « La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux ».

23 <http://www.errc.org/article/culture-roma-rights-and-human-rights-education-conjunctions-and-disjunctions/2287>.

24 « Coming out: Life as a gay Roma » (documentaire) produit par Jan Berousek, Nick Maslow et David Tišer 2010.

25 <http://www.parlamentnilisty.cz/zpravy/kauzy/Romsky-aktivista-Majoritni-spolecnost-by-mela-o-Romech-neco-vedet-237836>.

45. La discrimination au sein d'un groupe de pairs pose aussi problème dès l'école car certains enfants et jeunes Roms, pour éviter de subir des brimades, nient être Roms. Mis à l'écart à l'école comme dans la société, les jeunes Roms ont peu d'occasion d'échanger avec les jeunes non Roms ou de participer à des politiques et des programmes pour la jeunesse en général. Il y a lieu de garder à l'esprit également que, bien souvent, le quotidien des jeunes Roms diffère nettement de celui de leurs pairs non Roms : à l'âge de 17-18 ans, par exemple, les jeunes Roms sont la plupart du temps indépendants financièrement et ont déjà fondé leur propre famille.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

46. Parallèlement aux recommandations formulées dans la Résolution 333(2011) du Congrès, paragraphe 10.e.iv (condamnant les discours de haine et les discriminations), paragraphe 10.d (autonomisation et participation des Roms) et paragraphe 10.j (mise en œuvre de la Recommandation de politique générale n°13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, adoptée par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance en juin 2011), les pouvoirs locaux et régionaux doivent aller au-delà des intentions de bonne volonté et prendre l'initiative de la mise en œuvre d'actions et de politiques visant à lutter contre la discrimination et à la dénoncer.

47. Les actions menées au niveau international ont démontré que le recours à des approches fondées sur les droits de l'homme pour s'attaquer aux difficultés rencontrées par les jeunes Roms permettait de donner aux jeunes Roms et à leurs porte-parole les moyens d'agir contre les discriminations. L'un des éléments essentiels de ces approches consiste à informer les jeunes Roms afin d'améliorer leur compréhension des concepts clés de droits de l'homme, de la discrimination et de l'antitsiganisme ; ces informations pourront être diffusées par les pouvoirs locaux et régionaux par le biais de journées d'information ou de stages de formation dans les écoles et au sein de groupes de jeunes. Il sera également envisageable que des animateurs de jeunesse roms locaux soient habilités à intervenir et à mettre au point des projets avec les jeunes Roms dans leur communauté grâce à des subventions ou des aides en nature de la part de la collectivité locale.

48. L'expérience montre que les activités visant à encourager le dialogue et l'apprentissage interculturels peuvent être très efficaces pour rapprocher les jeunes Roms et non Roms, faire disparaître les préjugés et les stéréotypes et instaurer un climat de confiance. Des moyens pourront être mis à la disposition des associations de jeunes pour organiser des événements ayant pour but de faciliter ces échanges, tels que des activités de loisir (programmes sportifs, voyages) ; des programmes culturels (concours culturels, programmes diffusés par les médias) ; ou des programmes d'échanges universitaires. Pour de nombreux jeunes, ces activités sont les seules occasions d'échanger avec des jeunes Roms, du fait de la ségrégation de ces derniers.

49. En plus des recommandations faites dans la Résolution 230(2007) du Congrès sur la liberté de réunion et d'expression pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles, les autorités locales et régionales doivent s'assurer que les départements de jeunesse et des services, responsables pour le bien-être des jeunes, reçoivent des informations sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes Roms, particulièrement ceux des groupes vulnérables, et sont dans une position adéquate pour les conseiller et leur indiquer des services ou organisations qui peuvent les aider.

50. Les pouvoirs locaux et régionaux pourront s'inspirer du texte de référence de la Stratégie pour la jeunesse de l'Union européenne afin de trouver de nouveaux moyens d'impliquer la jeunesse rom. Ces actions spécifiques pourront donner de l'autonomie aux jeunes Roms et faciliter leur intégration dans la société.

Un exemple concret

51. Le Centre de jeunesse Velky Meder (Velky Meder Centrum Mladeže), en Slovaquie, ProFilo, en Italie, et le Club académique rom (Romski Akademski Klub), en Slovénie, ont collaboré à un projet intitulé « Gagnons ensemble » entre mai et septembre 2013. Ce projet avait pour objectif de réunir des jeunes Roms et non Roms de pays et d'environnements distincts pour encourager la tolérance et l'apprentissage mutuel des différentes traditions et cultures, pour lutter contre la discrimination, éliminer les stéréotypes et les préjugés et pour améliorer le dialogue entre les jeunes Roms et non Roms. Différentes activités sportives étaient proposées, comme le football ou le volleyball, de même qu'une présentation des danses et musiques traditionnelles de chaque pays partenaire réalisée par les participants. Divers ateliers ont été organisés, portant sur les discriminations et les stéréotypes dont les participants étaient victimes au sein de leurs communautés. La finalité du projet était la création de liens d'amitié entre les participants lors de cet échange, qui permettraient d'oublier les stéréotypes afin que les jeunes Roms et non Roms puissent s'enrichir de la diversité de leurs cultures respectives.

52. Les pouvoirs locaux et régionaux pourront contribuer au financement de l'organisation de projets similaires.

Un exemple concret

53. Leon, 17 ans, appartient à la communauté rom tchèque. Il vit au Royaume-Uni depuis huit ans mais n'a aucun papier pour en fournir la preuve et ne peut donc prétendre à une aide de l'État, en particulier à une aide au logement. Sans domicile fixe, il s'est fait héberger par des proches à titre provisoire et a voyagé de place en place. Comme beaucoup d'enfants issus de familles dont la première langue n'est pas l'anglais, il a joué le rôle d'interprète pour sa famille et a souvent été amené à manquer l'école. Victime de brimades à l'école en raison de son orientation sexuelle, il a dû être déscolarisé et a reçu un enseignement à domicile. Lorsqu'il a révélé son homosexualité, ses parents l'ont renié et il a été contraint de se retirer de la communauté rom. Les difficultés qu'il a rencontrées dans sa vie l'ont rendu suicidaire. Il a bénéficié de l'aide et des conseils de l'Albert Kennedy Trust.

54. Leon est entré en contact avec le service pour l'accomplissement des minorités ethniques et des *Travellers* (Ethnic Minority Traveller Achievement Service, EMTAS) lorsqu'il a commencé à organiser des manifestations pour le Mois de l'histoire des communautés gitanes, roms et travellers de Salford. Inquiet de la précarité du statut résidentiel de Leon, l'EMTAS s'est rapproché d'agents municipaux pour lui trouver un toit jusqu'à ses dix-huit ans et jusqu'à ce qu'il ait accès au logement social. De plus, l'EMTAS a signalé la situation de Leon au Service Jeunesse de la Ville, qui soutient le groupe des jeunes LGBT ; Leon assiste aux réunions du groupe depuis lors. Il s'y est fait des amis et est désormais bien entouré. Le Service Jeunesse l'a aussi aidé à intégrer un cours en internat, organisé par le Prince's Trust, d'une durée de douze semaines dont deux semaines d'expérience professionnelle pendant lesquelles il a pris part à la rénovation d'un bâtiment. Son assiduité au cours lui a valu une récompense du Prince's Trust.

55. Leon a quelque expérience de la coiffure et souhaiterait en faire son métier. L'EMTAS l'a aidé à trouver une formation de coiffeur. Bien qu'il ait déjà un bon niveau d'anglais, il prévoit de suivre un cours ESOL (anglais pour non-anglophones), ce qui, espère-t-il, l'aidera dans sa carrière de coiffeur. Leon est récemment intervenu lors d'une conférence sur la lutte contre les brimades en milieu scolaire organisée par la Ville.

56. Les autorités locales et régionales doivent s'assurer que les départements de jeunesse et des services, responsables pour le bien-être des jeunes, reçoivent les informations sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes Roms, particulièrement celles des groupes vulnérables, et sont dans une position adéquate pour les conseiller et leur indiquer des services ou organisations qui peuvent les aider.

C. Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir

57. Certains jeunes Roms craignent que l'intégration ne menace leur identité, tandis que d'autres se demandent s'il est possible d'avoir des identités multiples, c'est-à-dire d'être à la fois Rom, citoyen de leur pays et Européen. Le fait de donner aux jeunes Roms les moyens d'agir leur permettra de « grandir

sans avoir à subir la discrimination, tout en ayant confiance dans leur identité et leurs perspectives d'avenir ».

Recommandations des jeunes Roms

58. Il est nécessaire d'investir dans des programmes et des formations qui valorisent l'identité et renforcent la conscience communautaire pour permettre aux jeunes Roms de devenir des citoyens actifs et des acteurs du changement. Plus précisément, pour promouvoir l'identité rom auprès des jeunes Roms, il y a lieu d'inscrire l'étude de la culture et de l'histoire de leur communauté dans les programmes scolaires et dans les activités éducatives non formelles.

La situation

59. L'identité des jeunes Roms doit être valorisée, par exemple, en faisant mieux connaître la culture et l'histoire roms et en rapprochant les différentes communautés et générations. Il n'est pas rare que les jeunes Roms n'en sachent pas suffisamment sur leur propre histoire, leur diversité sociale et culturelle, leur parcours et leur identité pour pouvoir y adhérer pleinement et pour nourrir un sentiment de fierté à l'égard de leurs origines. Or, cette fierté les aiderait à faire face à une stigmatisation et à une discrimination constantes. Le mépris de soi et l'auto-ségrégation, qui découlent de la discrimination et de l'exclusion, ont conduit les jeunes Roms à cacher leur identité ethnique et culturelle. Par ailleurs, le rôle des femmes dans la culture rom est une question sensible. Les pratiques traditionnelles, comme les mariages précoces, le harcèlement sexuel et le culte de la virginité, opposent ce que certains considèrent comme le droit légitime de cultiver des pratiques culturelles au respect des droits l'homme universels. De plus en plus de jeunes militants roms commencent à accepter le fait que s'ils veulent que la majorité reconnaisse les injustices dont les Roms sont victimes, ils devront lutter contre les pratiques traditionnelles au sein de leurs communautés allant à l'encontre des droits de l'homme. Les jeunes femmes roms sont sans cesse plus nombreuses à manifester leur opposition à bon nombre de ces pratiques dites « traditionnelles »—ce qui prouve qu'elles sont généralement victimes, plutôt que parties consentantes, de ces actes qu'elles ne considèrent plus comme légitimes.

60. L'opposition aux pratiques traditionnelles donne lieu à des relations tendues entre les jeunes Roms et les leaders plus âgés de la communauté rom qui font pression sur la jeune génération pour qu'elle respecte sa culture et ses traditions. Cette pression concourt à l'agitation des jeunes Roms.

61. Lors d'une récente session d'étude organisée au Centre européen de la jeunesse par le Forum des jeunes Roms d'Europe (FERYP), les participants ont souligné combien la carrière que s'était forgée l'interprète d'origine rom était pour eux une source de motivation. Les histoires personnelles sont un outil puissant pour motiver les jeunes Roms. Les effets positifs de modèles qui ont fait leurs preuves ne devraient pas être sous-estimés : le fait de voir comment d'autres Roms – qui ne cachent pas leur identité, mais en sont fiers au contraire et veulent partager leur « romitude » avec d'autres – ont pu réussir en dépit des difficultés peut être source d'inspiration.

62. Les jeunes Roms doivent en apprendre davantage sur leurs racines pour pouvoir les embrasser et en être fiers. Et ce n'est que lorsqu'ils ont établi leur identité qu'ils trouvent leur place dans la société et y prennent une part active.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

63. Dans l'optique de valoriser l'identité des jeunes Roms, les pouvoirs locaux et régionaux peuvent aider ces derniers à en apprendre davantage sur leur culture et leur histoire, par exemple en faisant figurer ces sujets dans les programmes scolaires ou en encourageant l'organisation d'activités d'information.

D. Promouvoir la citoyenneté active

64. Les jeunes Roms étant absents des organes et des processus décisionnels les concernant, ils ne peuvent infléchir les politiques susceptibles d'améliorer leur situation.

Recommandations des jeunes Roms

65. Il serait bon d'élaborer des projets et programmes pilotes pour améliorer la participation des jeunes Roms, en s'inspirant de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale adoptée par le Congrès. Des mesures positives devraient être prises pour assurer la participation des jeunes femmes roms. Il faut absolument créer des possibilités de débat entre les institutions publiques et les jeunes Roms, notamment par une aide à la création de structures destinées aux jeunes. Des politiques de jeunesse locales en faveur des Roms doivent être impérativement élaborées en concertation avec des jeunes de la communauté rom issus d'associations ou non, par exemple, par l'intermédiaire d'organismes de cogestion locaux. Les jeunes Roms devraient avoir la possibilité de contribuer au tissu associatif ou de prendre part aux activités et projets d'associations de jeunes de la société ordinaire. Les jeunes Roms ayant un accès limité à la participation politique, il y a lieu d'encourager leur représentation politique dans les processus électoraux.

La situation

66. « Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure »²⁶. Cette perception va au-delà de la participation des jeunes uniquement comme engagement ou participation politique au sein de conseils ou de parlements de jeunes. Participer revient à avoir une influence sur les décisions et actions qui affectent la vie des jeunes, mais aussi à être responsable de ces décisions et actions. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale indique que la participation s'applique sans discrimination à tous les jeunes gens, de tous horizons, quelle que soit leur origine sociale ou ethnique.

67. Il est particulièrement important pour les jeunes Roms de pouvoir prendre part aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques, d'une manière générale, car les décideurs ne comprennent pas les problèmes auxquels ils sont confrontés et ne parviennent pas à concevoir des politiques appropriées. Les politiques doivent impérativement tenir compte du quotidien et des besoins des jeunes Roms. En ayant leur mot à dire, les jeunes Roms peuvent être reconnus comme partenaires égaux dans la définition des politiques et dans la prise de décisions les concernant, et assurer que les politiques présentent un intérêt pour eux. Or, ils sont trop souvent passifs lorsqu'il s'agit de participation, car ils ont d'autres priorités, comme travailler ou aider leurs parents. Du fait de leur manque d'éducation, ils n'ont pas conscience de leur capacité à provoquer le changement ; qui plus est, leurs conditions de vie précaires, la pauvreté et l'inégalité des chances ne font que les démotiver.

68. Par le passé, des formations ont été organisées par le Conseil de l'Europe et par des structures nationales et locales, ou financées par le programme « Jeunesse en action », pour former des animateurs de jeunesse roms aux méthodes participatives. Ces formations ont été particulièrement efficaces en ce qu'elles ont permis aux jeunes Roms de comprendre qu'ils ont un rôle crucial à jouer pour aider leurs pairs à acquérir les aptitudes, les compétences et la conscience politique nécessaires pour promouvoir activement leurs intérêts et pour contribuer à changer la manière dont les Roms sont perçus dans la société. Des animateurs de jeunesse roms ont été formés à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques qui influent sur la vie des jeunes et à la façon dont les politiques de jeunesse pouvaient améliorer la situation des jeunes Roms. L'une de ces formations, organisée par le Centre des jeunes Roms (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), a abouti à la création d'un guide sur la participation des jeunes Roms aux processus d'élaboration des politiques de jeunesse.

26 Préambule à la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

69. Parallèlement aux recommandations formulées dans la Résolution 346(2012) du Congrès, paragraphes 9.d (dialogue structuré et cogestion) et f (Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale), 333(2011), paragraphe 10.d (autonomisation et participation des Roms) et 319(2010), paragraphes 8.c, d et i (dialogue, participation et coopération), et 9.i (citoyenneté démocratique active), les pouvoirs locaux et régionaux peuvent aider à renforcer les capacités des jeunes et des animateurs de jeunesse roms à intervenir activement dans les structures décisionnelles conjointes, soit en proposant une formation aux associations de jeunes Roms, soit en accordant des subventions pour que les organisations puissent établir leurs propres programmes de formation. Une formation à la participation des jeunes, mais aussi à l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, devrait être proposée dans les établissements scolaires pour permettre l'apprentissage d'une culture dite « participative » dès le plus jeune âge. Les projets des associations de jeunes Roms devraient bénéficier d'un concours financier ou en nature, et des méthodes diverses et variées devraient être employées pour s'assurer que tous les jeunes Roms, y compris les plus marginalisés, peuvent faire entendre leur voix. Par exemple, il est impératif que les conseils locaux de jeunes soient pleinement représentatifs des jeunes de la population locale.

70. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les jeunes Roms ne sont pas les seuls jeunes à connaître des difficultés. Les politiques doivent être explicites, mais non exclusives : elles doivent se concentrer sur les jeunes Roms comme groupe cible sans toutefois exclure d'autres jeunes en proie à des problèmes similaires.

Un exemple concret

71. Le fait de travailler avec de jeunes Roms au niveau local peut aider à sensibiliser ces derniers à l'importance de la participation aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques. Pedro Casermeiro Cortés dirige l'ONG de jeunesse « Rromane Siklövne », basée à Barcelone. Il s'emploie depuis une dizaine d'années à motiver les jeunes de son quartier à aller à l'école et les aide à faire leurs devoirs, organise des ateliers et des activités interculturelles dans les établissements scolaires pour les enfants et migrants roms et enseigne le romani. Cette action de sensibilisation et de motivation a fini par payer : les jeunes Roms de son quartier commencent à être motivés et l'appellent désormais pour lui dire qu'ils veulent agir, qu'ils doivent faire quelque chose. Ils sont déterminés à intervenir activement dans la formulation des politiques qui ont une incidence sur leurs vies. Le temps consacré et les efforts déployés au cours des dix dernières années portent leurs fruits.

72. Les pouvoirs locaux et régionaux pourraient suivre cet exemple et organiser des activités pour motiver les jeunes Roms, employer du personnel pour ce faire ou proposer des subventions ou une assistance en nature aux associations.

E. Mettre en place un mouvement plus fort pour les jeunes Roms

73. La multiplicité des communautés et des origines culturelles des Roms, en plus des tensions qui règnent entre ces différents groupes, limitent la coopération. Si l'on ajoute à cela le fait que les organisations de jeunes Roms manquent de solidité, il en découle que les jeunes Roms sont en position de faiblesse et peuvent difficilement faire pression pour améliorer les conditions de vie de leurs pairs, et leur vie en général.

74. Il est important de bâtir de solides réseaux de jeunes Roms issus de toute l'Europe afin de les rapprocher les uns des autres et de créer un espace au sein duquel ils peuvent échanger sur les principaux problèmes qu'ils rencontrent et décider ensemble de l'action à mener. Les jeunes acteurs roms devraient être invités à assumer des responsabilités et à prendre des initiatives pour pouvoir adopter de concert une position commune et avancer, plus forts, dans l'unité.

Recommandations des jeunes Roms

75. Des programmes de subventions sont nécessaires à petite échelle pour soutenir les associations et les groupes informels de la jeunesse rom et pour leur permettre de réaliser des initiatives à l'échelon local. Il serait bon de mener des programmes et des formations à même de renforcer les compétences de leadership et les capacités organisationnelles de sorte que les jeunes Roms puissent devenir des citoyens actifs et des acteurs de changement. Des installations devraient être mises à disposition pour la création de centres dédiés aux jeunes Roms. Des travailleurs de jeunesse, y compris des travailleurs de jeunesse roms, devraient être formés et employés pour travailler auprès des communautés roms²⁷.

La situation

76. Les associations de jeunes Roms sont faibles et en nombre insuffisant ; qui plus est, leurs faibles niveaux de mobilisation les rendent invisibles et elles n'ont qu'une capacité limitée en matière de gestion et de demande de financement de projets. La coordination et la communication sont médiocres entre les structures de jeunes Roms et non Roms, entre les mouvements de Roms en général et les mouvements de jeunes Roms en particulier, et entre les associations et les pouvoirs publics. Les jeunes Roms ne participent que dans une mesure limitée, voire pas du tout, aux événements et initiatives destinés aux jeunes de la majorité et se sentent exclus parce que leurs associations n'ont que peu de poids ou sont trop ciblées. On observe une prépondérance d'activités basées sur des projets pilotes en faveur des jeunes Roms n'ayant pas suffisamment d'orientation stratégique pour être liées à des politiques durables.

77. Il faut s'efforcer d'accroître les capacités de la communauté rom, notamment par la constitution d'un mouvement solide en faveur des jeunes Roms. Pour permettre aux associations et aux militants concernés de participer pleinement aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques, il importe de renforcer leurs capacités, de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour mener à bien des activités de défense de leurs intérêts, de formuler des messages sur les politiques à mener, mais avant tout de trouver des moyens d'unir les militants et les associations de jeunesse roms pour qu'ils puissent s'exprimer d'une seule et même voix. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils pourront mieux influencer sur les politiques publiques et faire valoir leurs propres besoins. Il est cependant nécessaire de sensibiliser aux processus politiques et à la façon de bâtir des relations avec les décideurs et les responsables pour infléchir les politiques.

Propositions d'action à mener par les pouvoirs locaux et régionaux

78. Parallèlement aux recommandations faites dans la Résolution 319(2010) du Congrès, paragraphe 8.e (mise en place de maisons de jeunes ou de centres socio-culturels), les pouvoirs locaux et régionaux devraient contribuer aux initiatives visant à renforcer les compétences des animateurs de jeunesse roms et les capacités des associations roms, mais aussi à créer d'une manière générale les conditions nécessaires pour encourager les initiatives prises par les jeunes Roms eux-mêmes pour consolider le mouvement des jeunes Roms. Il importe d'engager des travailleurs de jeunesse, notamment d'origine rom, pour travailler auprès des communautés roms.

3. Conclusion

79. Nous, corapporteurs du Congrès sur la situation de la jeunesse rom, avons invité des jeunes Roms et leurs associations à un échange de vues sur l'action et les initiatives qu'ils estiment nécessaires de la part des pouvoirs locaux et régionaux pour améliorer leur vie et leur situation. Nous les avons écoutés attentivement et avons examiné leurs demandes tout en tenant compte de notre propre capacité à répondre à ces besoins. Il s'agit d'une vaste entreprise, de celles que nous, élus locaux et régionaux, ne pouvons assumer seuls. Nous devons travailler de concert avec les jeunes Roms et avec les associations qui les représentent pour atteindre ces buts. De notre point de vue, la volonté politique est de la plus haute importance : sans elle, rien ne pourra être fait. Pour ce qui est des jeunes Roms, il importe que leurs droits soient respectés, au même titre que les droits de tous les autres citoyens de sociétés démocratiques, sachant qu'en plus de droits, les citoyens ont aussi des responsabilités. À ce titre, les jeunes Roms devraient assumer leurs responsabilités et nous aider, pouvoirs locaux et régionaux, à les aider.

²⁷ *The right to be young*, rapport de la Conférence des jeunes Roms, établi par le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe, mars 2013.